

Séance du mardi 11 février 2020

Date de la convocation: 31/01/2020

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt et le onze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : 11
Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Votants : 11

Représentés :

Excusés :

Absents : Jean-Philippe CASTAIGNÈDE

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste RAMON

2020_008 - Objet : Participation financière au festival pyrénéen de l'Image Nature 2020

Le Président rappelle que la commune de Cauterets reçoit depuis 2015, le festival pyrénéen de l'image nature sur son territoire.

A l'initiative de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ce festival, organisé notamment autour de photographes exposants, d'un concours photo organisé par Pyrénées Magazine, de conférences sur des thèmes en lien avec la faune et la flore, est le premier de l'image naturaliste de montagne dans les Pyrénées.

Afin de pouvoir financer ce festival en 2020, la commune de Cauterets sollicite le soutien financier de la CSVSS à hauteur de **1 000 €**.

En contrepartie de cet accompagnement, la commune de Cauterets s'est engagée à assurer la communication par :

- La présence du logo de la CSVSS sur tous les supports
- La présence de banderoles de la CSVSS sur les lieux du festival

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 1 000 € à la commune de Cauterets pour la réalisation de ce festival
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget principal de la collectivité,
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/02/2020 065-256501321-20200211-2020_008-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Le Président,

A. CAZERES

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/02/2020
065-256501321-20200211-2020_008-DE